

Rapport N° 246/2021

Pour une politique culturelle à Nyon 2021 - 2026

« Nyon Culture ! Etat des lieux, axes stratégiques et objectifs »

Nyon, le 16 juin 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie le 19 mai 2021. Étaient présents Mmes Naepflin Karlen Jacqueline, Sukiennik-Rachoulis Renata (en remplacement de Mme Marina Alberti), Damtsas Laure (excusée) Bürki Véronique(rapportrice) et MM Bajulaz Romain, Nilsson Hans Rasmus, Hanhart Jacques (Président) et Buchs Patrick (absent).

La Municipalité était représentée par Mme la Municipale Fabienne Freymond-Cantone, accompagnée de Mme la Cheffe de service Monique Dubey. Qu'elles en soient remerciées pour leur présence et leurs explications.

Contexte :

Ce préavis fait état d'un document destiné à une politique culturelle à Nyon pour 2021-2026.

Celui-ci a pour but de présenter un état des lieux et d'en définir les axes stratégiques et ses objectifs.

Mme la Municipale explique ce besoin d'une vision partagée sur la Culture sectorielle-publique.

Ce document fait suite à une très forte demande des acteurs culturels de notre Ville.

Au sein du Service, il s'est posé la question de savoir quelle forme lui donner. Mme Dubey nous en explique les grandes lignes.

Le but premier était de donner l'envie de le lire, bien sûr, et de se différencier de documents lourds d'informations indigestes communément présentés.

La décision de ne pas faire de grandes démarches participatives avait pour but de ne pas faire nourrir trop d'espairs alors que les « finances » ne le permettraient pas.

Le fond du travail s'est fait dans le cadre du Service de la Culture, des acteurs culturels de la Ville de Nyon et d'un mandataire en la personne de Mme Anne-Catherine Sutermeister (spécialiste des politiques publiques en matière de culture).

Des enquêtes ont été également menées entre fin 2019 et fin 2020 auprès des acteurs culturels afin de mieux cerner leurs besoins, les manques et les désirs de ceux-ci.

Précision, nous a été donnée par Mme la Municipale : ce document n'est en aucun cas un programme de législature mais bien un cadre qui englobe tant les enjeux actuels que des axes stratégiques, des mesures et des propositions pour le « domaine du possible ».

Il n'a pas pour fonction d'être figé dans le temps mais bien d'évoluer avec les opportunités qui pourraient se présenter ou s'avérer intéressantes pour notre Ville. Il servira de bases de réflexions, d'orientation et à fixer des priorités. Dès lors, il sera de la compétence du Conseil Communal d'adhérer ou pas aux préavis qui pourraient leur être soumis.

Discussion :

Le président, M Hanhart, propose de passer en revue chaque cahier (jaune, bleu, rose) et de poser les questions au fil des pages.

En synthèse, le cahier jaune présente la genèse du document.

Il est relevé par la Commission le sujet de la tendance actuelle à renouveler les gouvernances au sein des infrastructures culturelles et demande quel est le « pouvoir » de la Municipalité en ce domaine.

Lors du renouvellement des conventions majeures signées par la Municipalité il n'existe pas de directives restrictives quant aux directions trop longues dans le temps. Elle ne peut donner l'ordre d'un renouveau mais reste attentive à l'évolution et préconise fortement la régénération de celles-ci.

Le cahier bleu est majeur. Il donne une photographie de la politique culturelle de Nyon. Il a néanmoins suscité un bon lot de questions.

La première, dès la page 10, sur le montant augmenté d'un peu plus de CHF 500'000.- pour 2021. Dans les faits, ce ne sont pas de réelles augmentations puisque cela concerne essentiellement les loyers qui sont compensés au Service Architecture et Bâtiments. La Commission en prend acte.

Aux pages 12-13, quelques questions remuent la Commission.

Elle relève que dans la rubrique « Ados » certaines institutions ne sont pas répertoriées alors qu'elles semblent majeures pour cette catégorie de la population, tels L'Usine à Gaz et Paléo.

A ses yeux, ces manifestations devraient être répertoriées.

Mme Dubey avoue, que bien que relu des dizaines et des dizaines de fois, certains points ont pu leur échapper.

Quelques remous sur les pages 14-15 qui pour certains semblent peu lisibles. Tous ces points noirs, dont les explications ont convenu à toutes et à tous, restent chahutantes à l'œil.

Il est à relever dans les faiblesses mentionnées en page 18 que la Ville manque cruellement d'infrastructures pour accueillir les artistes.

La volonté de vouloir être plus présente dans les hauts de la ville réjouit la Commission dans son ensemble. De fait, cela ne pourrait se faire qu'avec l'aide du SELOC qui œuvre déjà dans les divers quartiers. Vraisemblablement, la Culture se devrait être plus sous forme participative avec la population résidente.

Pour finir le cahier rose a suscité beaucoup d'enthousiasme.

Il permet d'avoir une cartographie de la majorité des acteurs culturels de manière chronologique. Ce cahier a certainement le mérite de renseigner au mieux de nouveaux acteurs culturels quant à ses choix de publics visés, les périodes où il y a le moins de manifestations, les budgets des associations ou des organisations culturelles et les aides auxquelles elles pourraient prétendre, sous réserve que les chiffres mentionnés ne sont déjà plus totalement d'actualité.

La question s'est posée de savoir quel était le public cible de ce document ?

Il nous a été répondu qu'il était destiné aux services de la Ville, aux conseillers communaux et bien entendu aux principaux intéressés à savoir tous les acteurs culturels.

Conclusion :

Si une partie de la Commission a avoué avoir eu quelques difficultés à se lancer dans la lecture de ce document, une fois fait, l'ensemble de celle-ci a été conquise.

Certes, il faut prendre le temps de le lire mais il a cette particularité de pouvoir être lu comme un « journal » et de butiner des informations de gré en gré sans que cela soit fastidieux.

La pertinence des informations et les visions proposées permettront à tous de s'y référer, particulièrement lors des dépôts de préavis prochains à ces sujets.

Si, auparavant, la présentation de la culture en général était implicite avec ce document, résumé et référant, elle en devient explicite. La Commission ne peut que vous demander de prendre acte de ces documents.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 246/2021 intitulé : pour une politique culturelle à Nyon 2021 – 2026 « Nyon Culture ! Etat des lieux, axes stratégiques et objectifs »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du présent préavis et du document de politique culturelle qui lui est annexé, « Nyon culture ! Etat des lieux, axes stratégiques et objectifs ».

La Commission :

Naepflin Karlen Jacqueline

Sukiennik-Rachoulis Renata

Damstas Laure

Bürki Véronique(rapportrice)

Bajulaz Romain,

Nilsson Hans Rasmus,

Buchs Patrick

Hanhart Jacques (Président) et Buchs Patrick (absent).